

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absentes excusées : Mesdames Isabelle BARTHELEMY et Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Antoine POLATOUCHE

Convocation et affichage : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS ENGAGÉS PAR LES COMMUNES DE CUREL, CHATEAUNEUF-MIRAVIL, ST VINCENT SUR JABRON ET NOYERS SUR JABRON LORS DES CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis quelques années, les cérémonies patriotiques sont mutualisées avec certaines communes de la Vallée, à savoir Châteauneuf-Miravail, Saint-Vincent sur Jabron et Noyers-sur-Jabron. Afin de faciliter la répartition des frais liée aux cérémonies patriotiques, il convient de conventionner les conditions d'engagement de chacune des parties afférentes à la mise en œuvre des cérémonies patriotiques.

Monsieur le Maire présente la convention établit et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention relative à la répartition des frais liée aux cérémonies patriotiques.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la dite-convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 avril 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
 Antoine POLATOUCHE